19

Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour les communes de Boismont, Noyelles-sur-Mer et Ponthoile



Classement préconisé	Zone d'Intervention Sélective ZIS
Boismont, Noyelles- sur-Mer et Ponthoile	Littoral des communes de Boismont, Noyelles-sur-Mer, Ponthoile
Sensibilité	Estuaire avec présence de vasières et prés salés Présence potentielle d'Arroche stipitée - espèce protégée au niveau national - et de Guimauve officinale protégée au niveau régionale (données 2018). Zone d'accumulation de déchets le long du chemin de fer. Forts enjeux environnemetaux.
Méthode	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le passage d'engins et le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants. Laisser en place les bois flottés.
Fréquence de passage	ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE
	Fin mars avril mai juin juillet août septembre octobre hiver 1 passage après marées équinoxes Ponctuel En fonction des besoins Ponctuel

Autres informations

Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.

